

**REÇU LE**  
**- 6 SEP. 2018**  
**MAIRIE DE RIORGES**

Pôle Aménagement  
Service Aménagement de l'espace  
Affaire suivie par : Karen DUSSUD  
Référence : KD/JLR - D18-02518  
Tél. : 0477448337  
kdussud@roannais-agglomeration.fr

Monsieur Jean-Luc CHERVIN  
Maire  
Ville de RIORGES  
471, rue Pasteur  
42 153 RIORGES

N° :	
Service en Charge : <i>Urba</i>	
Nom : <i>B. Thoral</i>	
Copie Services :	Copie Elus :
.....	<i>Thoral</i>
.....	<i>B. Thoral</i>
.....	.....
.....	.....
.....	.....
Diffusé(s) le : <i>07/09/2018</i>	

Roanne, le **03 SEP. 2018**

Objet : Avis du SYEPAR - Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 16 juillet 2018, la Ville de RIORGES a notifié au SYEPAR, le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 20 octobre 2016 et modifié le 28 mai 2018.

Pour rappel, lors des avis précédents sur la révision et la modification n°1 du document d'urbanisme, le SYEPAR avait estimé que le projet ne comportait pas les éléments nécessaires pour évaluer le potentiel réel de nouveaux logements prévus à l'horizon 2030, hors secteurs des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le point majeur de la modification n°2 porte sur la définition d'une OAP sur le projet d'extension de Riorges-Centre et sur l'ajustement du phasage d'ouverture à l'urbanisation des secteurs couverts par une OAP au regard des objectifs définis par Roannais Agglomération dans son programme local de l'habitat (PLH).

Dans le PLU révisé en 2016, un périmètre de mise en attente d'un projet d'aménagement (PAPA) avait été défini sur le secteur de Riorges-Centre dans l'attente de l'étude de faisabilité pré opérationnelle avec EPORA. Ce secteur est composé d'une friche d'activité économique, d'une plateforme de jeux sous-utilisée, de locaux dégradés sous-occupés et de quelques logements.

Le SYEPAR constate que ce projet s'inscrit dans une opération de renouvellement urbain et que le PLU initial a tenu compte de la disponibilité foncière de ce tènement dans le calibrage du foncier.

En conséquence, le SYEPAR rend un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLU de la Ville de RIORGES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Jean-Luc REYNAUD


